



Amtsblattportal
Portail des feuilles officielles
Portale dei fogli ufficiali
Official Gazettes Portal

Publications du 25.07.2025

25.07.2025

Construction, territoire, énergie et transports.....2

Demande d'autorisation de construire**Demande d'autorisation de construire**
– Projet de défense contre les chutes
de pierres "Conduite forcée de la
Navizence", Anniviers**Titre du projet de construction**

Projet de défense contre les chutes de pierres
"Conduite forcée de la Navizence"

Moyen de droit / Consultation

Les Forces Motrices de la Gougria SA, en application de la Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, soumet à l'enquête publique le projet de défense contre les chutes de pierres « Conduite forcée de la Navizence ».

Le projet vise à assurer la protection de la conduite forcée de la Navizence, du château d'eau de Niouc et de la fenêtre F18 contre le risque lié aux chutes de pierres, cela non seulement pour la sécurité du personnel travaillant dans ces secteurs, mais aussi pour la

perennité des infrastructures en elles-mêmes. Les travaux consisteront en la réalisation de : 5 rangées de filets pare-pierres, 1 treillis plaqué (confortement d'un affleurement rocheux), 2 petites digues (1 en déblai-remblai et 1 en déblai), 2 grilles de protection au niveau de la conduite forcée, ainsi qu'en la remise en état et au haubannage de plusieurs barrières en rondins de bois existantes. Les atteintes aux milieux naturels et au paysage seront compensées par l'attribution d'un montant financier au projet Nature et Paysage de Pramin-Soussillon supervisé par la Bourgeoisie de Chandolin.

Le dossier de mise à l'enquête contient, outre les plans, un rapport technique, les accords des propriétaires fonciers concernés ainsi que la convention passée avec la Bourgeoisie de Chandolin pour les compensations.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ce projet doivent être dûment motivées et adressées par écrit, en deux exemplaires à l'Administration communale d'Anniviers, dans les trente jours suivant la présente publication.

Le dossier peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouvertures de ce dernier.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Case postale 46
3961 Vissoie